



À Mesdames et Messieurs
Les membres du Conseil général
2400 Le Locle

Le Locle, le 15 février 2023

En prévision de la séance du Conseil général du 22 février 2023, nous vous prions de bien vouloir compléter l'ordre du jour comme suit :

6. INTERPELLATION

23-602 De Mme Céline Dupraz et Mme Anne-Lise Debets, MM. Vivian Bologna, Lobsang Blanchard (POP) : A quand le retour d'un véritable marché au Locle ?

Le climat agréable de cette fin d'hiver nous laisse percevoir l'arrivée des beaux jours. Comme partout ailleurs, l'approche de la belle saison est propice pour les loclois à la réappropriation des rues, des places et des terrasses de la ville.

Nous avons la chance de disposer d'une place du Marché extrêmement bien située, à proximité des transports en commun, des établissements publics et des commerces. Cette place présente donc toutes les qualités requises pour constituer un lieu clé, attractif et rassembleur. Dans la continuité des réfections de façades déjà exécutées, l'endroit sera d'autant plus charmant au terme des différents chantiers de rénovation des bâtiments alentours, notamment Grande-Rue 21 ou Daniel-Jeanrichard 28.

Pour consolider cet esprit convivial et, de surcroît, renforcer l'attractivité de notre centre-ville, quoi de mieux que la mise en place d'un marché ? Il est vrai que différentes tentatives ont vu le jour ces dernières années, mais l'idée a ensuite été abandonnée, faute de marchand.e.s répondant présents.

Compte tenu de ce constat, notre exécutif peut-il nous indiquer ce qui a été entrepris pour favoriser l'installation d'échoppes et autres stands dans le cadre d'un marché périodique ?

Est-ce qu'une approche officielle a été effectuée auprès des commerçants de notre ville pour leur proposer de prendre ponctuellement place au sein d'une telle manifestation ?

Des appels ont-ils été effectués auprès des producteurs de la région dans cette même optique ?

La fermeture de la Grande-Rue a-t-elle été envisagée pour agrandir l'espace et renforcer l'aspect accueillant et sécuritaire de l'événement ?

Le POP se réjouit d'entendre le Conseil communal sur ces questions. Nous sommes en effet convaincus qu'il partage nos préoccupations en matière de valorisation de la Commune et du bien-être de ses habitant.e.s.

9. MOTION

23-901 intercommunale des groupes PLR du Locle et de La Chaux-de-Fonds, de M. Gaëtan Dubois et Mmes Corinne Schaffner, Evelyne Von Allmen, MM. Alain Krebs, Anthony Von Allmen, Nicolas Aubert, François Chopard, François Schaffner, Gérard Pulfer, Jean-Philippe Jequier, Michel Rosselet, Michel Zurbuchen, Philippe Zbinden, Pierre Surdez, Peter Spahr, Valentin Von Allmen (PLR) : Médecins scolaires : Opportunités aux services de la santé de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

Dans les deux prochaines années, le chef de service de la santé et promotion de la santé de la ville de La Chaux-de-Fonds, le Dr Latrèche prendra sa retraite. Dans le cadre de son travail, le Dr Latrèche a développé au cours de ses années de service le centre de Planning familial d'importance régionale, le centre de santé scolaire et le centre d'orthophonie dont on sait l'importance croissante face aux difficultés d'apprentissage de plus en plus prégnantes de notre jeune génération. La commune du Locle fonctionne depuis quelques mois, avec le docteur Timothy Hirter qui a accepté d'être le référant de la Commune pour le SPSJ. Il s'agit d'une solution provisoire, car la commune du Locle peine à trouver un remplaçant à la suite du départ de son dernier titulaire.

C'est dans le cadre de cette situation inédite que les groupes PLR des sections du Locle et de La Chaux-de-Fonds se sont réunis et concertés, car ils y décèlent une opportunité de créer une synergie entre nos deux communes, en fusionnant le poste de médecin scolaire. Nous voyons, dans la création d'un poste intercommunal, une forme d'écologie vertueuse de fonctionnement.

En effet, nos populations respectives sont de même nature et nos communes font face aux mêmes défis de santé communautaire. En élargissant le bassin de population bénéficiaire, des synergies vont, de fait, apparaître, améliorant les services fournis par nos communes, tout en étant plus efficaces quant aux ressources demandées. De plus, nous sommes persuadés que l'attrait de gérer un effectif d'élèves scolaires plus large amènera des candidats au profil plus intéressant à postuler pour ce nouveau futur poste.

Les sections PLR de La Chaux-de-Fonds et du Locle demandent donc par cette motion que le Conseil communal étudie la mutualisation du poste de médecin scolaire entre les communes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, par exemple en envisageant la création d'un service unique de la santé scolaire et de la promotion de la santé dans l'intérêt de nos deux villes, à l'instar du service des forêts.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le chancelier,
P. Martinelli